

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 septembre 2016

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mardi 13 septembre 2016 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 5 septembre 2016.

Etaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Pascale ROUX, Daniel BEY, Laurent GARCIA, Mireille KAMMERLOCHER, Marie-Hélène DUROCQ, Corinne BLAISE.

Absente excusée : Colette CHAPUIS et Danièle TARTRAT ayant donné respectivement pouvoir à Agnès LAPLAZA et Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Mireille KAMMERLOCHER

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 25 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

REGLEMENT de VOIRIE INTERCOMMUNAL :

Afin d'encadrer au mieux l'ensemble des travaux de voirie réalisés par les particuliers et les concessionnaires sur le domaine public, un règlement de voirie intercommunal est proposé.

Ce règlement permettra de coordonner tous les travaux afin de réduire la gêne des riverains, garantir la qualité technique des travaux et améliorer la sécurité des travailleurs et des riverains. A l'unanimité le Conseil municipal adopte le règlement de voirie intercommunal tel que présenté à la Communauté de Communes Val de GRAY.

AVANCEMENT au GRADE d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2^{ème} CLASSE

Ouvert aux adjoints techniques de 1^{ère} classe ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon du grade avec au moins 6 ans de services effectifs dans le cadre d'emplois : un employé communal est concerné par cet avancement, après avis favorable de la commission communale du personnel il est admis à bénéficier de cette possibilité. Situation entérinée par le Conseil municipal.

EMPLOI D'ANIMATRICE AU PERISCOLAIRE :

La commune de VELET ne met plus à disposition de personnel (auparavant rétribué selon les termes d'une convention annuelle passée entre les 2 communes) pour assurer l'accueil périscolaire.

La commune de GRAY-LA-VILLE est donc dans l'obligation de procéder à la création d'un poste d'animatrice de 2^{ème} classe pour un horaire de 6 heures par semaine d'école et ce jusqu'à la fin de l'année 2016 ; ce poste sera éventuellement renouvelable.

ACHAT D'UN TRACTEUR:

Suite au marché simplifié concernant l'achat d'un tracteur avec équipement de déneigement et reprise du tracteur actuel, le choix s'est porté, entre les 5 propositions reçues, sur le matériel proposé par « Terre Comtoise » société la mieux-disante pour un montant TTC de 45 000 €.

RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire informe les Conseillers que le rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes Val de GRAY sur le prix, la qualité et le fonctionnement des services en eau potable et assainissement a été soumis au conseil communautaire.

Ce rapport transmis par voie dématérialisée aux membres du conseil municipal n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

LOGEMENT COMMUNAL : REMBOURSEMENT de la CAUTION

A la suite du départ de Mme B. CORBERAND, locataire de l'appartement situé au 1er étage du logement communal au n°16 de la rue de l'église, il convient de procéder à la restitution du dépôt

de garantie de 410 € dans son intégralité.

Cette somme sera versée selon les écritures suivantes :

- ouverture de crédits à l'article D 165 de 410 € pour le remboursement de la caution
- ouverture de crédits à l'article R 165 de 410 € pour l'encaissement de la caution de la nouvelle locataire.

QUESTIONS DIVERSES

- encaissement d'un versement effectué par ORANGE suite au changement du contrat de téléphonie.
- voirie haut des Bergeries : suite au comptage réalisé qui a révélé une fréquentation plus importante côté montant, et en tenant compte du fait que la voirie n'est pas adaptée à une circulation importante à double sens, il est décidé de rétablir le sens unique mais dans le sens descendant (entre la rue de la chenille et la rue des bergeries). Cette nouvelle réglementation sera effective dès l'installation des panneaux de signalisation. Une information à destination des riverains sera faite.
- aménagement foncier : il sera demandé à la DDT et au Département de faire une réunion publique d'information à GRAY-LA-VILLE afin de présenter un projet éventuel d'aménagement foncier sur la commune.
- chemin Rives de Saône : il est presque terminé. Une réglementation sera instaurée ; des barrières d'obstacles à la circulation seront mises en place et des clefs attribuées aux ayants droit moyennant une caution et la délivrance d'une autorisation nominative par le Maire.
- cartes avantage jeunes : elles sont disponibles et seront mises à disposition Salle polyvalente Mardi 20/09 de 16h30 à 18h30 et samedi 24/09 de 10h à 12h.

Le Maire, Yvan GUIGNOT